



Braillans, le 29 octobre 2022

AFFOUAGE 2022/2023

L'exploitation des coupes permet la délivrance d'affouage :
- parcelles 22 et 23 (dessus Autoroute) : houppiers uniquement
- parcelle 5 : bois debouts marqués (éclaircie de coupe et nettoyage)

Si vous souhaitez bénéficier d'une part à fabriquer cet hiver merci de retourner le coupon ci-dessous dans la boîte aux lettres de la mairie pour le vendredi 18 novembre 2022.

Le prix de la part est déterminé par délibération du conseil municipal (Il s'élevait à 35€ la saison dernière).

LES GARANTS : G. CUENOT, B. GRESSET, J-M CAPRA

✂-----

AFFOUAGE 2022/2023

Je soussigné

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

désire bénéficier d'une part d'affouage pour la saison 2022/2023 et m'engage à respecter le règlement d'affouage disponible sur internet à l'adresse : <http://www.brailans.fr/affouage>.

Ce règlement sera remis au format papier contre émargement aux affouagistes après tirage au sort

à BRAILLANS le _____

Signature



Braillans, le 29 octobre 2022

AFFOUAGE 2022/2023

L'exploitation des coupes permet la délivrance d'affouage :
- parcelles 22 et 23 (dessus Autoroute) : houppiers uniquement
- parcelle 5 : bois debouts marqués (éclaircie de coupe et nettoyage)

Si vous souhaitez bénéficier d'une part à fabriquer cet hiver merci de retourner le coupon ci-dessous dans la boîte aux lettres de la mairie pour le vendredi 18 novembre 2022.

Le prix de la part est déterminé par délibération du conseil municipal (Il s'élevait à 35€ la saison dernière).

LES GARANTS : G. CUENOT, B. GRESSET, J-M CAPRA

✂-----

AFFOUAGE 2022/2023

Je soussigné

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

désire bénéficier d'une part d'affouage pour la saison 2022/2023 et m'engage à respecter le règlement d'affouage disponible sur internet à l'adresse : <http://www.brailans.fr/affouage>.

Ce règlement sera remis au format papier contre émargement aux affouagistes après tirage au sort

à BRAILLANS le _____

Signature